



Présents : Jean Pougnet (34), Anne-Marie Bourgesse (34), Jean-Paul Roman (34), Emmanuel Forichon (81), Jacques Biau (81), Dominique Boury (81), Bruno Ladsous (12), Patrice Lucchini (11), Marie-Hélène de Parseval (34), Michèle Audhuy (81), Michel Valette (48), Guy Brincourt (34), Guillemette Fabre (12), Marie-Noëlle Moly (66), Jean Blin (66), Daniel Perez (66), Dominique Migraine (34), Konrad Burchardt (82), Marcel Caron (34), Marjolaine Villey-Migraine (34), Brigitte Courcier (12), Michel Cogoluègues (48), François Marchand (34), Michèle Solans (34).

Excusés : Kevin Jeanroy (11), Alain Coulet (30).

LE POINT SUR LES MOBILISATION ET LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le tour de table montre que les projets se multiplient dans la plupart des départements ;

Hérault :

- *Anne-Marie pour Ceilhes-et-Rocozels*, indique que Valeco construit (2020) , 6 éoliennes sur le "Plateau de Bouissac", malgré l'opposition de la mairie, prévues en 2020 ; un autre projet prévus au nord du village de Ceilhes (surplomb) (6+12) "ferme de Tesseyères" de Volkswind a reçu un avis négatif de la préfecture en septembre 2018 (après une forte mobilisation des habitants appuyée par VPPN), pour protection du site, et à cause « d'altération avérée de territoire de repos, d'alimentation et de reproduction d'espèces protégées : circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Milan royal, Aigle royal, Vautour moine » ainsi que 8 espèces protégées de chiroptères...)
À Tauriac de Camarès, l'enquête publique du 5 janvier au 10 février 2020, concernant 5 éoliennes sur le site de Prinquiès. On vous invite à y participer au plus tôt :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1830/documents>

Avec les 8 éoliennes de "Roustan", commune de Tauriac de Camarès et les 8 éoliennes de Montagnol-Cènomes, la ligne de crête à l'Ouest de Ceilhes sera ainsi complète,

- *Marie Hélène pour Pézènes-les-Mines*, nous attendons l'avis de la Préfecture pour le projet d'implantation de 5 éoliennes sur la commune de Pézènes-les-Mines.
- *Guy Brincourt pour Puysalicon* : le projet de 5 éoliennes de 120 m a été retoqué par la DGAC et un nouveau projet de 4 éoliennes de 150m a été relancé.
- *Marjolaine pour VPPN collectif 34* évoque
 - o Bernagues, où les éoliennes tournent toujours sans permis, un vautour moine a été tué, provoquant un arrêt temporaire des machines ; la LPO est « remontée » et le collectif demande une fois de plus au préfet une mesure d'urgence.
Suite au recours, une audience est prévue le 18 février à 14h au TGI de Montpellier pour demande de démantèlement
 - o Cap Espigne, parc voisin de 1 km (7 éoliennes) dont les voisins ont demandé des dommages et intérêts au promoteur , (+ avocat) ayant isolé leur toit, leurs portes et fenêtres....
 - o et Cabalas (13 éoliennes) , 1 km + loin : un recours a été fait pour enquête publique caduque, audience reportée

Aude :

- *Patrice pour Vent Mauvais* présente **les projets en cours**
 - o Bois de l'Aiguille, RES (Cuxac/Caudebronde) 3+1 = 4 éoliennes. Dossier déposé avant même que le PLU qui permettrait l'implantation ne soit modifié..
 - o St Saraille/Les Ailles, OSTWIND (Les Martyrs) 4 éoliennes
 - o Les Ailles, ALQUIER (Les Martyrs) 2 éoliennes ou plus

- La Braquette, RES (Pradelles-Cabardès) 3 éoliennes
 - Font-Bruno, EDF R (Escoussens/Laprade) 7 éoliennes
 - La Bézole, WOLKWIND (Labastide-Esparbaïrenque) 6 éoliennes . La commune est en RNU, Loi Montagne et non couverte par un SCOT. Le site est situé au sein du PNA Aigle royal (domaine vital) et de nombreuses espèces y sont répertoriés (Vautour fauve, Busard Saint-Martin, Corcaète Jean-le-Blanc,... devant la multiplication des parcs sur le secteur, donc des impacts, une dérogation espèces protégées sera sûrement nécessaire.
 - Centrale existante de Cuxac-Cabardès, 6 éoliennes de 120 mètres de hauteur bout de pale et 2MW de puissance. On parle du repowering de cette centrale qui a 15 ans d'existence... RES est lauréat d'un appel d'offres pour une puissance de 14,4 MW depuis septembre 2018 à cet égard.
- **Construction finalisée en 2019/2020** : Roc del Mounge, Gramentes énergies, 16 éoliennes (Les Martys 6 /Labruguière 8/Cuxac 2) autorisation délivrée en 2015 jamais contestée. Soit 42 éoliennes supplémentaires !
- **S'y ajoutent les projets à l'étude non encore à l'instruction** :
- Repowering Haut-Cabardès, RES (Pradelles-Cabardès) 8 éoliennes de 150 à 210 mètres de hauteur (?) en remplacement des 16 existantes (100 mètres de hauteur)
 - OPALE, Mas-Cabardès / Roquefère, 7 à 8 éoliennes
- Avec l'existant, ce sont **au moins 145 éoliennes de grande dimension dans un rayon de 10 kilomètres en prenant la centrale du Sambres comme point central.**
- **Aux Martys comme à Cuxac il est nécessaire de modifier le PLU pour permettre l'implantation des éoliennes en projet** (Les Ailles, Bois de l'Aiguille). L'association a rencontré dans les deux cas les commissaires-enquêteurs et remis une contribution.
- **Projet photovoltaïque**
- SOLVEO ENERGIE Benjamin SUIRE (SOLVEO ENERGIE) Parc photovoltaïque (23 ha – 20 MWc) « Combe Cave», Ancienne carrière (Miraval-Cabardès) - projet refusé le 15/04/2014 en raison de la Loi Montagne et de la consommation d'espaces agricoles. Le Conseil municipal a délibéré favorablement sur ce projet et il est envisagé un bail de 40 ans les propriétaires des terrains privés. Le site est dans le domaine vital de l'Aigle royal. Projet présenté au pôle énergie 11 le 26 juin 2018.
- Autre situation grave : il lui faut harceler la Dreal pour avoir le rapport du promoteur sur la mortalité des oiseaux ; lequel rapport daté de 2016 (!) est enfin publié en 2019 affichant la mort de 480 chauve-souris en un an !! Enfin, Patrice nous alerte sur la constitution de sociétés créées par les collectivités locales qui ensuite revendent ou sous-traitent aux privés
- **Les actions en justice de l'association et autres** contre le projet de La Braquette (Pradelles-Cabardès) :
- Devant le TA de Montpellier contestation par tierce opposition du jugement ordonnant au Préfet de délivrer l'autorisation d'exploiter. Requête rejetée car déclarée irrecevable au motif que nous avons un droit de recours contre le nouvel arrêté préfectoral autorisant le projet.
 - Devant la CAA de Marseille requête demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le projet de centrale éolienne de La Braquette. Cette action est toujours en cours.

-
Pyrénées Orientales :

- *Jean pour le Collectif le Vent Tourne*, détaille les projets sur le département et l'existence de 3 collectifs, Collectif le Vent tourne, El futuro es abui (le futur est aujourd'hui) transfrontalier, franco-catalan et le collectif PNR Corbières Fenouillède.

Tarn et Garonne

- *Konrad, vents à contre-courant*, peste contre la préfecture qui ne veut pas lui donner le dossier de Nordex, au motif que le promoteur retire son projet (voir paragraphe Victoires) ; or, il est en droit de l'avoir = recours Cada, voire Cour européenne, ce qui est fatigant et anormal !

Lozère

- *Michel des Robins des bois*, explique la situation très préoccupante du département où la Margeride est la nouvelle cible des promoteurs. Appui possible du président de la Région Rhône Alpes Auvergne. C'est d'autant plus grave que l'association Les Robins des bois de la Margeride qui lutte depuis 12 ans, est financièrement proche de l'étranglement.

Lot :

- Par l'intermédiaire de *Françoise*, nous avons eu des nouvelles de l'*APPGE-Comiac-Calviac-Lamativie*, Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumels (dont la présidente est Brigitte Briard). Ils demandent l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité. Proximité des villages, du camping, et menaces sur plusieurs stabulations.
- Françoise a également contacté le porte-parole du Collectif Lotois qui lutte contre le méga méthaniseur de Gramat. Les éoliennes sont un véritable fléau mais les méga méthaniseurs en sont un autre. La lutte des camarades du Lot est à l'image de la nôtre contre les éoliennes : omerta sur les projets, prises illégales d'intérêt, détérioration de biens personnels et justice aveugle.

Aveyron :

- *Pour Brigitte, l'Amassada et Plateau Survolté* continuent leur lutte, dans des conditions plus difficiles depuis l'évacuation du plateau de Saint Victor, car ils se battent sur plusieurs fronts :
 - o Une campagne pour faire reconnaître l'état de nécessité, une notion juridique qui consiste à autoriser une action illégale pour empêcher la réalisation d'un dommage plus grave. Et contester la poursuite des travaux alors que tous les recours n'ont pas été jugés.
 - o Une série de conférences dans les grandes métropoles (Toulouse, Montpellier, Marseille) pour expliquer leur lutte et sensibiliser les urbains sur les questions de l'énergie.
 - o La préparation de la défense de plusieurs personnes arrêtées lors des opérations policières qui passent en procès à Rodez le 11 mars.
 - o Ils envisagent de transformer leur traditionnelle Fête du Vent en une fête itinérante sur les différents lieux de lutte.
- *Guillemette* nous signale la demande d'arrêt d'urgence pour les éoliennes proches du Château de Séverac, suite à la mort de 3 vautours protégés, et sa « fatigue » de devoir faire des recours, souvent contre l'avis de la préfète en Conseil d'Etat.
 - o Concernant les éoliennes de Lavernhe, la préfecture a publié un arrêté d'urgence le 27 décembre 2019 à l'encontre de la société ESCO, la mortalité de vautours constatée impliquant l'obligation d'un suivi draconien avec la mise en place des gadgets adéquats et menace d'un arrêt si nécessaire.
 - o Les recours engagés contre le projet de Gaillac se démultiplient à différents degrés de juridiction ce qui entraîne de nombreux tracas et des situations un peu ubuesques puisque nous retrouvons tantôt avec la Préfecture tantôt contre....

Tarn :

- *Emmanuel* expose la situation de Nos amis de *Calelh*, qui avaient poursuivi le promoteur pour trouble anormal de voisinage lié aux nuisances sonores d'une centrale éolienne qui ont

empoisonné leur vie quotidienne et altéré leur santé, ont perdu leur procès. Ils s'interrogent sur leur possibilité de faire appel.

Leur motivation - et leur colère - restent entières, mais les frais d'un procès d'appel sont importants. Dès que leur décision sera prise, nous appellerons au soutien financier.

MAIS NOUS ENREGISTRONS QUELQUES VICTOIRES :

- Dans le 82, retrait par Nordex (définitif ?) du projet de Labourgade et de celui de Cordes Tolosannes (crainte d'un nouveau projet repositionné pour éviter le radar !).
- Dans le 30, refus du préfet du projet de Victor la Coste, (Le promoteur, « La part du vent » dépose un recours) et du projet de Valliguières (EDF ENR et la mairie ont introduit un recours hiérarchique au près du ministère de la transition écologique et solidaire).
- Dans le 34, Courniou s'est bien battu (pétition, retournement du conseil municipal...) pour repousser le projet d'EDF EN ; Les Verreries de Moussan font reculer le même promoteur : Pardailhan vote contre le passage des machines, St Pons et Courniou donnent un avis défavorable.
- Les 5 éoliennes prévues à Puissefont sont – a priori – abandonnées.
- Dans le 66, après un avis défavorable du commissaire enquêteur, attente de l'avis de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages, des Sites) qui influencera le préfet dont l'avis est attendu en avril après les élections municipales !!
- Dans le 11, sur les Corbières, le projet de PNR préciserait que 95% de son territoire serait mis à l'abri de toute centrale industrielle.
- Dans le 81, l'enquête publique sur Cambounès s'est achevée avec 200 contributions dont 180 avis défavorables, et une forte présence de gens aux permanences des CE.

Enfin une jolie victoire dans le 34 : le jugement de la cour administrative d'appel de Marseille annule l'autorisation de dérogation donnée à l'interdiction de destruction des espèces protégées présentée par le promoteur parc éolien des Avants-Monts à Ferrières Poussarou. Il faudrait saisir l'occasion d'un communiqué commun avec LPO, FNE... Emmanuel et Marcel s'en chargent.

Ce jugement est particulièrement important : C'est une victoire appréciable pour nos associations qui défendent les territoires et la richesse de leur biodiversité. Nous devons nous appuyer sur ce jugement dont le principal motif de la décision est lié à la notion de « raison impérieuse d'intérêt public majeur ». Car le code de l'environnement dans le 4° du I de l'article L. 411-2 précise les conditions qui permettent « à l'autorité administrative de délivrer des dérogations à ces interdictions dès lors que sont remplies trois conditions distinctes et cumulatives tenant à l'absence de solution alternative satisfaisante, à la condition de ne pas nuire *« au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle »* et, enfin, à la justification de la dérogation par l'un des cinq motifs qu'il énumère limitativement, dont celui énoncé au c) qui mentionne *« l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques », « d'autres raisons impérieuses d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique »* et *« les motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement »*.

Dans toutes les études d'impact, il faut être attentif aux espèces « oubliées » et SURTOUT vérifier qu'il y a bien demande de dérogation, les promoteurs ont tendance aujourd'hui, à ne plus les demander !

Michèle et Jean ont participé, sur leur communauté de communes, aux discussions concernant le PCAET (Plan climat air énergie territorial). Résultat : aucun projet de centrales éoliennes ne se fera sur la communauté de communes. Idem, opposition acquise contre les éoliennes de la communauté de communes Lodévois/ Larzac (par contre celle de Grand Orb – secteur Bédarieux, proche - y serait

favorable). Donc, ne nous privons pas d'un travail auprès des élus, ça paye !

À ce propos, Jacques nous informe que le document SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) est ouvert aux avis des communes. Après renseignement supplémentaire, les Interco ont reçu simplement une information comme quoi ils étaient invités à consulter les documents du projet SRADDET sur le site du Conseil Régional avec le lien suivant: <https://www.laregion.fr/SRADDET-documents-arretes> et ce dans un délai de 3 mois. Bruno va proposer une lettre aux maires pour leur permettre de s'y retrouver !

Jacques précise que dans certains départements (comme le Tarn) ce sont les La CODENAPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) qui font suite à la CDNPS (Commission Départementale Nature Sites et Paysage).

C'est le Préfet qui la convoque...et qui en assure le secrétariat ! Elle a un avis consultatif. La commission "sites et paysage" traite des dossiers éoliens. Quand c'est le cas un représentant des exploitants de centrales éoliennes participe...avec voix délibérative !

Composée de 16 membres, elle peut entendre, sur décision de la préfecture, toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer la délibération. Le porteur de projet, ainsi que le maire de la commune d'implantation de ce projet, sont invités à participer à la CODENAPS, afin d'apporter des précisions ou de répondre à d'éventuelles questions des membres de la commission. Et vu le titre, visiblement la biodiversité est exclue !

Nous avons fait le point sur la campagne des municipales.

Il faut utiliser ce moment de débats citoyens pour faire connaître notre opposition au développement de l'éolien industriel. Ce sont les élus municipaux (maire et conseillers) qui peuvent ouvrir ou fermer la porte aux promoteurs.

Les associations font remonter plusieurs cas de figure où pour certaines des listes, pour d'autres des candidats qui s'opposent à l'éolien industriel, s'engagent dans ce scrutin.

Mais si nous pouvons interpellier les candidats, manifester publiquement nos positions, nous pensons qu'il serait contre-productif de s'engager publiquement pour telle ou telle liste.

Perspectives d'une action nationale

Un adhérent du collectif le Vent Tourne, nous interpelle sur la nécessité d'une action nationale. Après la commission Aubert, au moment où des parlementaires déposent une proposition de loi qui va dans notre sens, alors que des voix de politiques, d'experts, se multiplient, il serait temps de porter notre combat au niveau national en interpellant les fédérations nationales.

Après débat, nous sommes d'accord avec cette perspective. En rappelant que nous avons écrit une lettre à la FED et Vent de Colère à la fin du mois de septembre, sans réponse ! Nous décidons de réécrire à ces deux fédérations et de faire connaître notre démarche aux collectifs régionaux pour leur demander leur appui.

La perspective est celle d'une journée nationale d'action, dans laquelle chaque collectif régional adapte les interventions en fonction des situations locales ; cette journée pourrait être ponctuée de démarches auprès des préfectures, de lettres pétitions au gouvernement, de conférence de presse (une au moins au niveau national). Le thème fédérateur nous semble être celui de la demande de moratoire.

Bruno évoque les actions en cours auprès du ministère, en suite des réunions du 15/04 2019 avec Mme Wargon et du débat du 27/08 2019 à Rullac : la promesse de Mme Wargon d'une réunion avec nos fédérations nationales + TNE en janvier n'a pas été honorée, le ministère continuant son projet annoncé le 18 décembre (GT national sans nos associations) sous la forme d'un GT spécifiquement consacré à la "répartition territoriale". Différentes maladroites ont abouti à ce que seul TNE participe à la première

réunion de ce GT piloté par la "directrice de l'énergie" le 3/02 pour y porter la voix de nos associations (Pierre Pradié et Bruno Ladsous).

Mme Wargon s'est finalement décidée à recevoir les associations le 14 février (post-réunion : la FED décline la réunion).

Le Parlement Montagne.

Michel, Jacques, Emmanuel et Jean y interviennent régulièrement. Lors de la dernière séance à Tarbes le 30 janvier, ils ont réussi à faire inscrire au compte-rendu de la réunion précédente les résultats de l'atelier consacré aux ENR en montagne dont la quasi-unanimité considérait l'éolien industriel comme incompatible avec nos territoires.

Un groupe d'étudiants de l'université Champollion d'Albi travaille avec Emmanuel à un « Manuel d'accompagnement des projets ENR dans les territoires de montagne ; ils ont eu un accueil très favorable.

Michèle présente le bilan de la communication (voir en pièce jointe).

Elle propose quelques pistes de réflexion.

Au-delà des communiqués de presse proposés par les co-secrétaires, signé TNE-OE, quelques associations, mais pas assez nombreuses encore, nous font part de leurs propres messages aux médias, de leur situation et de leurs actions sur lesquels le collectif régional peut réagir et relayer via son listing presse + mise en ligne sur son site. Rien n'étant publié sans l'accord et validation des associations.

C'est ainsi, que l'on peut constater le suivi et retour presse pour L'Amassada, idem pour Hurlevent, Vent Mauvais, Collectif 34-12 ou encore Vent à contre-courant, car ils nous ont mis sur leur fichier.

Quand les associations font le boulot d'avertir les journalistes d'une situation locale, elles ont des retours : c'est le cas pour le Tarn, l'Aveyron, une partie de l'Aude, l'Hérault, le Gard, Tarn et Garonne... ; les PO, le Lot, la Haute Garonne sont moins vigilants à nous tenir informés des articles parus, voire de leurs propres actions.

Ces échanges réguliers sont importants à tenir et mettre en place : ils nous permettent d'amplifier le travail des associations locales, de relayer leurs infos sur le site, « toutesnosenergies.fr », d'alerter et mobiliser si besoin ; enfin, les moments de nos réunions plénières consacrés à un tour de table pour faire le point sur nos actions, pourraient être moins longs si nous avions, en amont, toutes les informations : ce temps-là serait plutôt consacré aux dernières minutes et à analyser ce qui a marché, ce qui a échoué dans nos luttes ; analyses dont on ne peut se passer pour avancer !

Ces relations régulières entre les associations, les collectifs départementaux et TNE-OE sont absolument nécessaires pour nourrir la réflexion de tous, pour que chacun sache où l'autre en est et pour alimenter les actions collectives.

Notes générales sur les médias :

Quand nous communiquons sur une action, les retours sont là ; quand nous communiquons en co-signant avec d'autres (Le Larzac par ex), les retours peuvent s'amplifier ; quand nous envoyons nos commentaires, sur des décrets ou dire de la Région, rares sont les articles parus ; mais il ne faut pas y renoncer au moins pour 3 raisons : les élus sont parfois interrogés sur nos positions (même si elles ne sont diffusées comme nous le souhaiterions) ; les journalistes peuvent s'en saisir pour faire leur « propres » papiers ; enfin, au moins ils nous lisent, nous gardent dans leurs contacts et ils s'en servent parfois ; et ça peut toujours faire avancer leur conscience et avis sur le sujet des éoliennes !

Pour répondre à la propagande régionale autour des Parcs Naturels Régionaux (Occyène), nous avons décidé de sortir un document présentant de manière ironique nos propres réflexions. Cette revue serait distribuée à notre réseau et à nos principaux interlocuteurs, politiques, administratifs et élus locaux.

Françoise, Michèle et Jean coordonnent la rédaction et l'illustration de **Détoccyène** ; transmettez leur toutes vos propositions d'article. Ce serait bien de pouvoir sortir le premier numéro avant les municipales.

Autres points abordés

Sur le thème des différentes démarches administratives et judiciaires, les associations se mobilisent par divers moyens

- Elles se retournent vers la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) dans le 82 ;
- Elles déposent des demandes d'intervention tierce (désignant la faculté attribuée à une personnalité ou à un organe non-partie à une procédure juridique de donner des informations de nature à éclairer le tribunal sur des questions de fait ou de droit) comme dans le 12 ou dans le 11 qui ont été refusées par les tribunaux administratifs ;
- Elles déposent auprès des préfets des demandes d'arrêt d'urgence à Bernagues à la suite de la mort d'un vautour moine, ou à Séverac le Château (3 décès de vautour fauve), au Lévezou, ...

Nous devons rapidement **relancer la commission juridique** pour améliorer nos compétences collectives et pouvoir aider les associations locales.

Françoise s'est rendue à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). L'association créée pour recevoir les dons et gérer les finances des deux comptes qui nous intéressaient a été dissoute dans les trois mois suivant l'élection.

Il semblerait que ce soit une pratique courante. C'est l'intervalle pendant lequel la CNCCFP vérifie les comptes. Elle le fait de manière exhaustive et minutieuse.

Mais cela veut dire que les adhérents de l'association n'ont accès aux comptes que pendant ce laps de temps de 3 mois.

Analysés les comptes de EELV qui accueillait Grandidier, Pdg de Valorem sur ses listes aux Européennes ; une bizarrerie quand même : ce sont les candidats (Bové puis Jadot) qui ont financé sur leurs propres deniers avec emprunt leurs campagne sans appui financier de leur parti, ni des autres candidats.

Plusieurs indices font craindre une **privatisation accrue des biens communs, sur terre et sur mer**

- Privatisation en cours de la gestion des forêts : l'ONF lance un appel d'offre pour la construction d'éoliennes et de photovoltaïque sur 88ha !
- Privatisation du foncier communal par la possibilité ouverte aux communes et communautés de communes de créer des sociétés anonymes de projets sur leur territoire.
- Privatisation majeure de l'espace maritime, 18 000 km² réservé à l'éolien (tout en flottant ?) en Méditerranée (élaboration des documents stratégiques de façades maritimes).

La commission énergie poursuit l'élaboration d'un ouvrage (l'éolien pour les archi-nuls !) dont la rédaction est coordonnée par Marcel. Un ouvrage grand public qui pourrait être édité cette année et diffusé par des pros.

Bruno poursuit son implication dans les **mobilisations contre l'éolien flottant** ; en contact avec les pêcheurs de Sète, il prévoit que sera déposé un recours contentieux contre le document d'élaboration des stratégies maritimes de façade (équivalent maritime du SRADDET).

**Très important : nous sommes en début d'année,
il faut que les associations fassent remonter
leur contribution au fonctionnement du collectif.**

**Le montant minimum : 20€ par chèque à l'ordre de CALELH,
adressés à : J.-Cl. Fargues, Perilhou 81260 Brassac.**

Nous n'avons pas fixé de manière précise la date de la prochaine réunion qui devrait se tenir fin mai début juin. Le co-secrétariat fera des propositions de date, de lieu...